FEDERATION FRANÇAISE DE BRIDGE COMITE DE BRIDGE DE HAUTE NORMANDIE



Université du Bridge

DOSSIER DE CANDIDATURE AU GRADE DE MONITEUR

I – CANDIDAT

Nom, prénom : n° de licence :
Comité : Classement :
Adresse :

J Dom: J Bur. : J mob :
e-mail :

II – TEST TECHNIQUE PREALABLE

Date : Note sur 20 :
(une note de 8/20 est exigée pour suivre le stage)

Nom et signature de l'Animateur Pédagogique Régional :

III - STAGE DE FORMATION

Comité de : Haute Normandie

DATE:

Date et lieu du stage : Mont Saint Aignan

IV – MOTIVATIONS DU CANDIDAT		
Précisez ici tous les objectifs et motivations liés votre candidature :		
V – SITUATION AU SEIN D'UN CLUB		
Nom du club :	Comité :	
Candidature présentée par le club	OUI 🗆 NON 🗆	
Nombre d'enseignants dans le club :		
Nombre de membres dans le club :		
- de 50 50 à 100 100 à 150	150 à 200 + de 200	
Nombre d'élèves dans le club :		
Fonction envisagée : bénévole \square	rétribuée 🗌	

VI – AVIS DU PRESIDENT DE CLUB		
VII – DISPENSE DE CLASSEMENT		
Art 16 du Règlement des Enseignants : "Les candidats moniteurs doivent être majeurs, licenciés à la F.F.B. et classés au minimum 3 ^{ème} série Pique. une dispense de classement au candidat dans des cas exceptionnels laissés à l'appréciation du Jury Régional des Enseignants".		
Précisez les motifs de la demande de dispense de classement :		
VIII – EXAMEN		

L'article 15 du Règlement Intérieur des Enseignants (Titre V du Règlement Intérieur de la F.F.B.) précise que l'agrément de moniteur est décerné dans chaque comité par le Jury Régional des Enseignants après un examen écrit et oral.

L'examen écrit, décentralisé, se déroule à date fixe dans toute la France, avec des sujets identiques fournis par l'Université du Bridge. Une note de 8/20 est requise pour présenter l'examen oral.

L'examen oral est organisé dans chaque comité sous la responsabilité du Président de Comité.

Une moyenne de 10/20 est nécessaire pour obtenir l'agrément, avec une note minimum de 8/20 à l'oral.

IX – APPRECIATIONS DU MAITRE DE STAGE		
Maître de Stage :	:	
Appréciations sur le candidat durant le stage :		

	R PAR LE COMITE REGIONAL	
M.	Président du Comité de :	
a pris connaissance de la candidature de M		
à l'agrément de monitorat.		
Il s'engage à faire passer au candidat un examen écrit décentralisé et un examen oral devant le jury Régional des Enseignants, tel que défini à l'article 15 du titre V du Règlement Intérieur de la F.F.B. (dispositions concernant les enseignants de bridge).		
Fait à		le
		le Président (signature)